



Plaquette de communication

Convention territoriale globale

Élargir sa vision, renforcer son action





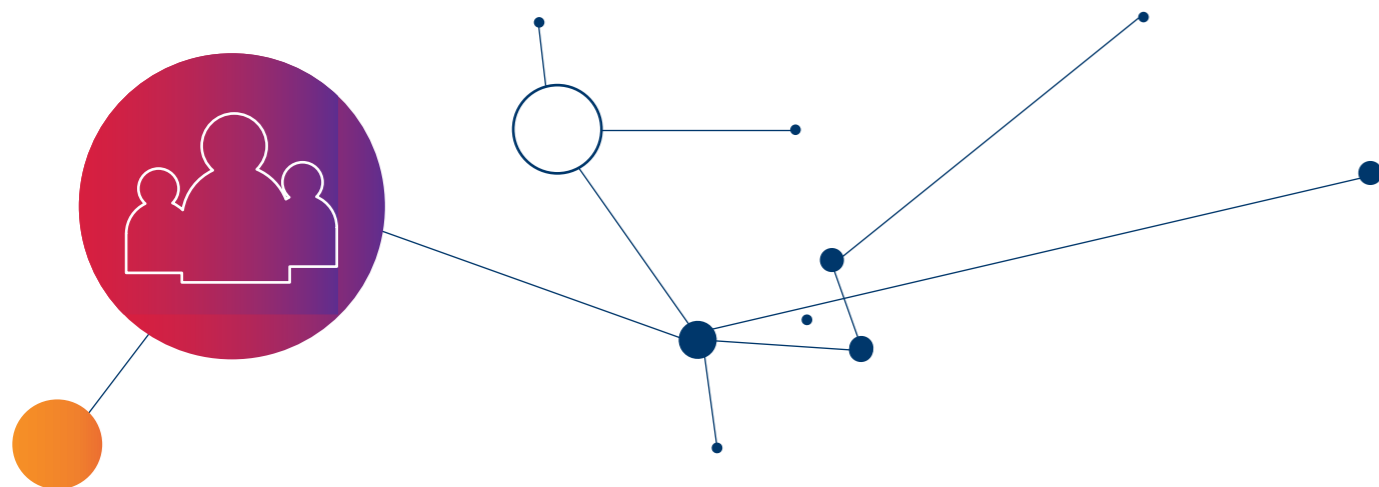
La Caf : au cœur des solidarités familiales et sociales

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

L'action des Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

La Caf répond, avec ses partenaires, aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.



Qu'est-ce que la Ctg ?

La convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et :

- le conseil départemental à l'échelon du département ;
- une commune ou une communauté de communes.

La Ctg optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. A l'issue de l'expérimentation menée de 2009 à 2011, 97 % des élus signataires ont estimé qu'elle était tout à fait pertinente et qu'elle constituait un levier décisif à la définition, la mise en oeuvre et la valorisation de leur projet de territoire.

La Ctg s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

+ Pourquoi signer une Ctg ?

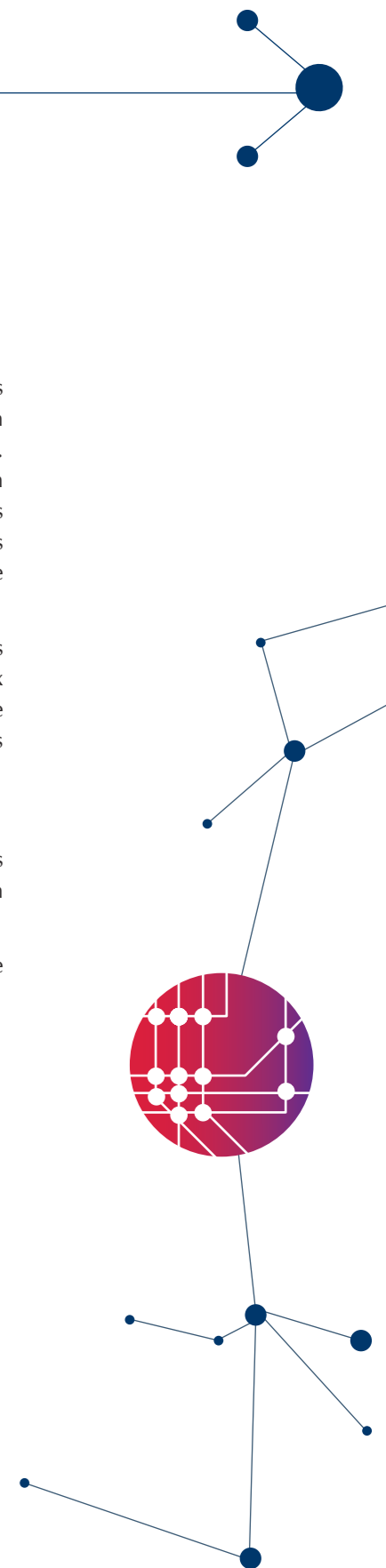
- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Clarifier les interventions
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

Comment la mettre en œuvre ?

La Ctg implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage est mis en place. Il fait le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités thématiques associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire.

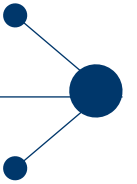
La Ctg permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements. Tout son intérêt réside dans la démarche entre les acteurs, à différentes étapes :

- la préparation : s'approprier la démarche ;
- le diagnostic partagé : identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- la définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans ;
- le pilotage et le suivi ;
- l'évaluation des actions mises en œuvre.





La branche Famille, acteur majeur de la solidarité nationale



La branche Famille est l'une des quatre branches de la Sécurité sociale : elle se compose d'une Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et de cent deux caisses d'Allocations familiales (Caf).

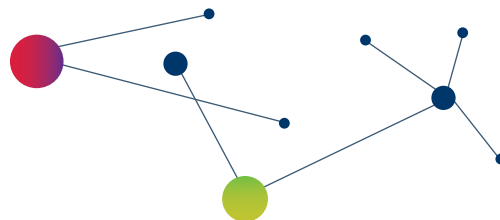
Elle remplit une mission de service public, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'État et la Cnaf, sur des champs diversifiés (enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, logement, précarité, etc.) qui ont évolué pour tenir compte de l'évolution des besoins des familles.

La Cnaf est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. Elle définit la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une période pluriannuelle.

Organismes de droit privé organisés à l'échelon départemental, les Caf assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. Elles versent aujourd'hui les prestations familiales (accueil des jeunes enfants, aides au logement, gestion des minima sociaux, etc.) et conduisent une politique d'action sociale familiale en faveur de la création et du fonctionnement des crèches, accueils de loisirs, de l'animation de la vie sociale, du logement et des familles en difficulté).

+ La Caf de l'Isère en chiffres (2015)

- 224 286 allocataires dont 61 % sont des familles,
- 622 501 personnes couvertes par les prestations versées, par la Caf soit 50,4 % de la population du département,
- 1,3 milliards d'euros de prestations légales versées,
- 107,5 millions d'euros de dépenses d'action sociale.



Caf de l'Isère
Département des interventions sociales
TSA 38429 - 38051 Grenoble Cedex 9

La démarche vous intéresse, vous pouvez contacter
Fabienne tési, chef de projet - tél. 04 76 20 61 99
fabienne.tesi@cafisere.cnafmail.fr